

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DES MINISTRES

SESSION ORDINAIRE, N'DJAMENA – MARS 2018

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA SOUS COMMISSION DES AFFAIRES
FISCALES

La Sous-Commission des Affaires Fiscales s'est réunie dans le cadre des travaux du Comité Inter-Etats à N'Djamena (République du Tchad) le mardi 20 Mars 2018, dans la salle de réunion TOUMAÏ N° 03 du LEDGER hôtel, sous la présidence de **Monsieur AHMAT TEIRO ISSA**, Directeur Adjoint des Etudes, de la Législation et du Contentieux à la Direction Générale des Impôts, délégué de la République du Tchad, pays assurant la présidence tournante de la CEMAC.

Y ont pris part, les représentants de la Commission de la CEMAC et ceux des Etats membres ci-après :

Pour la Commission de la CEMAC :

- Luther MASSALA, Directeur de l'Harmonisation Fiscale et Comptable;
- Raoul Edmond YALIS, Expert Principal à la Direction de l'Union Douanière et de la Libre Circulation.

Pour les Etats membres de la CEMAC:

- **République du Cameroun:** Madame BEKOLO TATAW Dorothy, Directeur de l'Intégration Régionale, Membre Suppléant du Comité Inter-Etats ;
- **République du Congo:** Monsieur Mercier Giscard SITA DAWY, Chef de Section Recettes Douanières à la DGDDI;
- **République Gabonaise:** Monsieur Pierre NZAOU NZIENGUI, Conseiller aux Affaires Douanières du Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable, Président du Comité Inter-Etats;
- **République de Guinée Equatoriale:** Monsieur Rufino Camarero PELAYO, Directeur Général des Douanes
- **République du Tchad:** Monsieur AHMAT TEIRO ISSA, Directeur Adjoint des Etudes, de la Législation et du Contentieux à la Direction Générale des Impôts.

Le Secrétariat était assuré par le Congo, appuyé par la Commission de la CEMAC. Monsieur SITA DAWY Mercier Giscard, délégué de la République du Congo rapportait les affaires. La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour adopté, portait sur les points suivants :

- 1- L'examen des dossiers d'agrément des Professionnels Libéraux de la fiscalité, introduits par le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale (**22 dossiers**);
- 2- L'examen des dossiers d'agrément des Professionnels Libéraux de la Comptabilité, introduits par le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale (**11 dossiers**);
- 3- L'examen d'un dossier de Corrigendum introduit par le Cameroun ;
- 4- Les questions diverses.

Procédant à l'examen de son ordre du jour, la Sous-Commission des Affaires Fiscales a émis les avis suivants :

PROFESSIONNELS LIBERAUX DE LA FISCALITE (22 dossiers)

A – Candidatures ayant obtenu un avis favorable (18 dossiers)

Dix-huit (18) dossiers de demande d'agrément ont obtenu un avis favorable, dont les projets de décisions d'agrément seront transmis au Conseil des Ministres de l'UEAC pour adoption. Il s'agit des dossiers suivants :

- **République du Cameroun (11 dossiers)**

- Monsieur WASNYO Jules Simon, demeurant à Yaoundé ;
- Madame MEDJIE DJIDIE Amandine Hortense, demeurant à Douala, BP. 8636 ;
- Monsieur ELOBO Romain Christophe, demeurant à Douala ;
- Monsieur KAMDEM FODJO Isidore, demeurant à Yaoundé, BP 15385 ;
- Monsieur ZOUMA YEMMELI Philippe Olivier, demeurant à Douala, B.P 5689 ;
- Monsieur CHOAPOUENG NKUE Justin, demeurant à Douala ;
- Monsieur TANENDJIO NGNEZEKO Rodrigue, demeurant à Douala, B.P 6.134 ;
- Madame EKOTTO NDAME Epouse BOMSITI Charlotte Nadine, demeurant à Douala, B.P 3791 ;
- Société BRAIN CONSULTING LIMITED SARL, Siege Social DOUALA, B.P 13227;
- Cabinet KPMG Tax & Legal Cameroun, dont le Siège Social est à Douala, B.P 15198. ;
- Société MAZARS TAX AND LEGAL, dont le siège social est à Douala, B.P 7574.

- **République du Congo (4 dossiers)**

- Monsieur BATAKI Jean Jacques, demeurant à Pointe-Noire ;
- Monsieur NGOMA Augustin, demeurant à Pointe-Noire, B.P 5670 ;
- Monsieur ONDZE André, demeurant à Brazzaville, B.P 4018 ;
- Monsieur HABITAT Joseph Junior, demeurant à Pointe-Noire.

- **République Gabonaise (01 dossier)**

- Madame ONDENO VAZ Inès Kigna, demeurant à Libreville, B.P 36355.

- **République de Guinée Equatoriale (2 dossiers)**

- Monsieur MINYANGADOU MOUTOME Don Alexis, demeurant à Malabo, B.P 752 ;
- Monsieur NGOMI ELOMBA Don Sinfiorano, demeurant à Malabo, B.P 752.

B- Candidatures ayant obtenu un avis défavorable (04 dossiers)

Quatre (4) dossiers de demande d'agrément ont reçu un avis défavorable, pour divers motifs, dont la notification leur sera faite par la Commission de la CEMAC. Il s'agit des dossiers suivants :

- **République du Cameroun (02 dossiers)**

- Monsieur KANA Guy Ebénézer, demeurant à Douala, B.P 303, ***aux motifs que le candidat ne possède ni le diplôme requis, ni l'expérience professionnelle exigée, conformément aux dispositions de l'article 7 alinéa 4 des statuts de la profession ;***
- Madame AZAR Michelle Suzanne, de nationalité camerounaise et demeurant à Douala, B.P 12418, ***au motif que la candidate ne remplit pas la condition exigée à l'article 7 alinéa 5 des Statuts de la profession.***

- **République Gabonaise (02 dossiers)**

- Madame AYITO ZEHBICA Chimène Linda, de nationalité gabonaise et demeurant à Libreville, B.P 3927, ***aux motifs que le diplôme présenté n'est pas conforme et que le Cabinet DELOITTE n'est pas agréé en qualité de Société de Conseil fiscal dans l'espace CEMAC, conformément aux dispositions de l'article 7 alinéa 4 des statuts de la profession ;***
- Monsieur EDZANG MBA Anicet, de nationalité gabonaise et demeurant à Libreville, B.P 25063, ***aux motifs que le diplôme présenté par le postulant n'est pas conforme au diplôme requis, doublé d'une absence d'expérience professionnelle acquise dans un cabinet de conseil fiscal agréé CEMAC, conformément aux dispositions de l'article 7 alinéa 4 des statuts de la profession.***

PROFESSIONNELS LIBERAUX DE LA COMPTABILITE (11 dossiers)

A – Candidatures ayant obtenu un avis favorable (10 dossiers)

Dix (10) dossiers de demande d'agrément ont obtenu un avis favorable, dont les projets de décisions d'agrément seront transmis au Conseil des Ministres de l'UEAC pour adoption. Il s'agit des dossiers suivants :

- **République du Cameroun (06 dossiers)**

- Madame NGAMENI WEPANJUE Bertille Gérardine, demeurant à Yaoundé, B.P 1128 ;

- Madame AMINATOU Epouse ABDOULAYE BEBBE, demeurant à Yaoundé, BP 4971 ;
- Madame TCHUMNOUE TAGATZI Aline Epouse KOM, demeurant à Douala, B.P 11319 ;
- Monsieur WAFO Jean Paul, demeurant à Douala BP 3098 ;
- Monsieur KOM TCHOUANKEP Patrick Hervé, demeurant à Douala, B.P 11319 ;
- Monsieur NGUENE NGUENE Jean Calvin, demeurant à Yaoundé, B.P 14354.

- **République Gabonaise (03 dossiers)**

- Monsieur NGUEMA NZE Geoffroy, demeurant à Libreville, B.P 1689 ;
- Madame OGOMBE SANGARE OULEYMATOU Bernadette, demeurant à Libreville, B.P 10045 ;
- Société FIDUGE, dont le Siège social est à Libreville, B.P 15950.

- **République de Guinée Equatoriale (01 dossier)**

- Monsieur NVO MANGUE Pascual, demeurant à Malabo.

B- Candidatures ayant obtenu un avis défavorable (01 dossier)

Un (01) dossier de demande d'agrément concernant une personne morale, a reçu un avis défavorable, pour objet social non conforme à l'article 11.8 des Statuts de la profession et dont la notification lui sera faite par la Commission de la CEMAC. Il s'agit du dossier suivant :

- Société EXCI-MAA Sarl, dont le siège social est à Pointe-Noire, B.P 4018, ***au motif que certaines activités auxquelles la société veut étendre son champ d'action sont incompatibles avec son objet social, tel que stipulé par la réglementation communautaire, notamment les activités économiques, commerciales et industrielles, au sens de l'article 11.8 des Statuts de la profession.***

Dossier ayant subi des corrections (01)

- Monsieur ANGUILA **NTOKE** au lieu de Monsieur ANGUILA ***NTOCKE***

Les Décisions d'agrément ainsi que les notifications individuelles seront déposées auprès des administrations fiscales qui en assureront la distribution aux intéressés.

La Direction de l'Harmonisation Fiscale et Comptable